

ARAUJUZON

Le Bulletin

Novembre 2021

Quelques infos

Numéro : 54

Zéro déchets verts en déchetterie

Le syndicat BIL TA GARBI souhaite nous inciter à valoriser nos déchets verts, plutôt que de les apporter en déchetterie. A cette fin, il propose deux aides :

1- Un bon de réduction de 50 € à utiliser pour l'achat d'une tondeuse équipée de système Mulching, d'un kit à adapter sur une tondeuse ou sur un contrat de tonte

2- Un bon de réduction de 50 € à utiliser pour la location d'un broyeur.

Partenaires de l'opération : **CHOHOBIGARAT Motoculture** – Viellenave de Navarrenx et **DESPAUX SERVICES** – Navarrenx

En complément, la commune est aidée pour la location d'un broyeur, qu'elle met à disposition de ses habitants. Initialement, la journée de broyage était prévue le jeudi 4 novembre. **Celle-ci est reportée au jeudi 9 décembre.**

Pour faire broyer vos déchets verts, branchages, vous devez vous inscrire à la Mairie. Le broyeur sera devant votre domicile, le 9 décembre. Vous pourrez récupérer les copeaux qui constituent un broyat très utile au jardin ou pour être composté.

Repas des Aînés

Vous avez été heureux bénéficiaire d'un ticket restaurant offert par le Comité des fêtes, l'association Layuzou Toustem et la Mairie .

A la demande de quelques bénéficiaires et de certains restaurants, la date limite d'utilisation de ces bons est reportée au **29 novembre.**

Mairie : Mercredi, Vendredi de 9h à 12 h.

Tel : 05 59 66 16 85

Messagerie : mairie.araujuzon@orange.fr

Prochain Bulletin :

Janvier

Layuzou Toustem

Prochaine réunion de l'association le jeudi 4 novembre à 15 heures (toujours à la cantine). Réunion importante parce Assemblée générale et renouvellement du bureau, Président, secrétaire, trésorier). Les candidats sont les bienvenus.

L'Assemblée générale, ne sera pas suivie, comme prévu, de la projection d'un film. C'est reporté au jeudi 2 décembre et le film sera « Les Héritiers ». Une petite perle, très liée aux problèmes actuels de l'école. Pour le 4 novembre après l'Assemblée générale, il y aura collation et construction du programme des prochaines sessions.

Coupe de bois. Nouvelle période de coupe

La commune est propriétaire d'un petit bois d'une superficie d'un hectare environ. Il est situé au Hameau . Les services de l'ONF ne peuvent assurer l'entretien de cette parcelle, car trop petite. Pourtant, il y a trop d'arbres, certains tombent et pourrissent sur place. Le Conseil Municipal a décidé de permettre aux habitants du village (et à eux seuls) d'aller couper du bois pour leur propre compte. Quelques règles à appliquer :

- 1- S'inscrire au préalable à la Mairie
- 2- Respecter la période de **décembre à fin février** (en dehors de cette période, coupe interdite)
- 3- Limiter son prélèvement au besoin d'une famille (de façon à en laisser pour les autres)
- 4-Revente interdite
- 5- Ne couper et prendre que du bois déjà tombé, ou les arbres marqués d'une croix orange qui eux peuvent être abattus.
- 6- Ramasser ou entasser proprement les branchages qui ne sont pas enlevés (afin que nous puissions les broyer)

ET c'est GRATUIT

Ramonage

Cette année la commune ne coordonne pas les opérations de ramonage. M. VACHER réalise toujours ce type d'opération, il est joignable au 06.14.04.86.22